

La relation des associations avec la Communauté de Communes

Lors de la journée des associations organisée par le Conseil de Développement le 18 octobre 2009, une présentation a été faite de l'ensemble des associations des Vals de Gartempe et Creuse, et des propositions sur la relation des associations avec la Communauté de Communes ont été débattues. La commission Vie Sociale a poursuivi l'examen de ces propositions. Le présent rapport présente le résultat de ces travaux : un classement par domaine d'activité, qui sert ensuite à analyser les subventions versées en 2009, puis des propositions sur les modes de relations entre la collectivité et les associations.

Sommaire

| | |
|--|----------|
| 1 Les domaines d'activité des associations | 2 |
| 1.1 Social, humanitaire, aide aux personnes..... | 2 |
| 1.2 Défense et valorisation patrimoine, environnement. Engagement citoyen. | 2 |
| 1.3 Culture, éducation | 3 |
| 1.4 Sport, loisir..... | 3 |
| 1.5 Chasse et pêche | 3 |
| 1.6 Convivialité de groupe et de communauté | 3 |
| 1.7 Economie : activité économique, emploi, groupement professionnel, tourisme | 4 |
| 2 Analyse des subventions accordées par la Communauté de Communes en 2009 | 4 |
| 3 Relations des associations avec la Communauté de Communes..... | 7 |
| 3.1 Le conventionnement | 7 |
| 3.2 La concertation..... | 7 |
| 3.3 Le dossier de demande de subvention..... | 8 |
| 3.4 L'appel à projet | 8 |
| 3.5 L'association para-administrative | 8 |

1 Les domaines d'activité des associations

Le livret édité par la Communauté de Communes répartit les associations dans cinq catégories, mais un grand nombre d'associations n'ont pas été classées : 38 associations sont classées dans divers. Une seule association est classée dans le social.

- Sports
- Culture et loisirs
- Comité des fêtes
- Associations patriotiques
- Social

Nous proposons de modifier ce classement, et de retenir sept grands domaines d'activité. Dans la présentation, des sous-catégories précisent le contenu. Nous avons vérifié qu'il était possible de répartir l'ensemble des associations déclarées dans ces sept catégories, sachant que certaines associations agissent dans plusieurs domaines.

Ces catégories pourraient être utilisées pour énoncer la politique de la Cté de communes, et mettre à jour l'annuaire des associations réalisé par la Cté de Communes.

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1 - Social, humanitaire, aide aux personnes.2 - Défense et valorisation patrimoine, environnement. Engagement citoyen.3 - Culture, éducation.4 - Sport, loisir.5 - Chasse et pêche.6 - Convivialité de groupe et de communauté. Comité des fêtes.7 - Économie : activité économique, emploi, groupement professionnel, tourisme |
|---|

1.1 Social, humanitaire, aide aux personnes

Aide à domicile, aide et services à des personnes
Aide à d'autres pays
Amicale des donateurs de sang bénévoles

Les bénéficiaires de l'action ne sont pas les membres de l'association, mais un public que l'association veut aider : malades, personnes en difficulté économique, habitants d'un pays pauvre... Les formes du don sont variées : donner son sang, récolter et redistribuer des produits alimentaires ou d'autres biens, services rendus. Dans le cas de l'aide à domicile, le service est rendu par des salariés embauchés par l'association. Ces associations tendent à se professionnaliser de plus en plus. Les bénéficiaires paient le service rendu.

1.2 Défense et valorisation patrimoine, environnement. Engagement citoyen.

Défense et mise en valeur du patrimoine, activité autour du patrimoine
Histoire et mémoire
Défense et valorisation environnement, paysage, faune, flore.
Activité civique : groupement politique, défense des droits

Comme dans l'action humanitaire, la destination de l'action n'est pas restreinte aux adhérents. L'action vise plus ou moins l'intérêt général. Les adhérents se retrouvent autour de valeurs partagées. L'action peut prendre un caractère de défense, de revendication, de proposition. Elle peut entrer sur la scène politique. La participation à l'association relève de l'engagement et peut s'apparenter au militantisme.

1.3 Culture, éducation

Animation culturelle, musique, théâtre, photo, bibliothèque
Organisation de manifestations artistiques (festival, concert...)
Production de spectacles vivants (création, diffusion)
Association de parents d'élèves

Ces associations peuvent réunir les personnes qui veulent pratiquer une activité culturelle, offrir un cadre pour pratiquer cette activité, ou mettre des biens culturels à disposition d'un public (livre, spectacle). Elles peuvent aussi constituer le cadre dans lequel des artistes exercent leur activité.

La maison de la culture et des loisirs est l'exemple d'une association qui contractualise avec l'Etat et d'autres organismes publics pour conduire une politique, et emploie des salariés pour réaliser ses objectifs.

Les associations qui produisent des spectacles sont proches de l'entreprise de spectacle.

L'association de parents occupe une place particulière, car son existence et son activité est directement liée à un établissement scolaire

1.4 Sport, loisir

Amicales, unions et clubs sportifs
Activité hippique
Pratique d'une activité (autre que sport)

Les associations sportives sont très nombreuses. Les équipements qu'elles utilisent peuvent être mis à disposition par les mairies. Les associations hippiques occupent une place particulière, car elles sont liées à une économie autour du cheval ou du poney.

1.5 Chasse et pêche

Association Communale de Chasse agréée, Asso Agréée à la Protection de la Pêche en Milieu Aquatique ... (25)

Les associations de chasse et de pêche sont généralement communales. Elles organisent la pratique de cette activité sur un territoire. Elles sont rattachées à des fédérations. Les destinataires de l'action sont ses adhérents.

1.6 Convivialité de groupe et de communauté

Convivialité, entraide : groupement d'âge, anciens combattants, sapeurs-pompiers ...
Animation communale : Comité des fêtes

Les associations contribuent à créer ou maintenir des liens sociaux, quel que soit leur objet. Mais une partie des associations prend pour objet l'entretien des relations entre ses membres. Les repas, les voyages, les jeux, les fêtes sont l'occasion de rencontres. Ces liens s'établissent sur la base d'une expérience partagée : classe d'âge, formation, guerre... Dans le cas du comité des fêtes, ce sont les relations à l'échelle de la communauté villageoise.

La commune peut confier au comité des fêtes l'organisation des manifestations festives. Elle apporte aussi souvent une subvention en signe de reconnaissance d'une association, et pour encourager le bénévolat.

1.7 Économie : activité économique, emploi, groupement professionnel, tourisme

Groupement d'acteurs économiques (commerçants, producteurs...), de professionnels.
Gestion d'équipements ou services.
Tourisme - Syndicat d'initiative.
Production, vente de biens et services
Formation professionnelle
Accès à l'emploi, insertion économique

L'association sert de cadre pour regrouper des professionnels exerçant dans des entreprises, des services marchands, ou un cadre libéral. Elle organise leurs relations, sert à défendre leurs intérêts, à le représenter auprès de diverses autorités. Dans le même esprit, elle peut regrouper des propriétaires ayant un intérêt commun à défendre.

L'association peut aussi constituer le cadre juridique pour exercer une activité économique marchande. Si elle entre dans un cadre concurrentiel, elle aura le même régime fiscal que les sociétés.

Certaines associations sont créées pour gérer des équipements et services de toutes dimensions économiques : modestes quand il s'agit d'une cantine scolaire, mais de grande importance quand il s'agit d'établissements sociaux ou médico-sociaux. Une maison de retraite peut être gérée par une association à but non-lucratif, par le CCAS d'une commune, ou par une société à but lucratif.

Certaines de ces associations sont initiées par une collectivité locale, pour la réalisation d'une politique publique. C'est le cas dans le domaine du tourisme, avec le choix entre le statut associatif ou un établissement public.

2 Analyse des subventions accordées par la Communauté de Communes en 2009

Les données ont été communiquées par la Cté de Communes. Nous avons regroupé :

- les associations relevant de l'enveloppe financière des subventions aux associations (66.932 €)
- l'association faisant l'objet d'un conventionnement (MCL) (70.786 € + 8.625 €)
- l'association permettant à la Cté de C. de gérer des manifestations touristiques. (10.000 €)

Les associations (ou actions) ont été classées en fonction des domaines d'activité proposés par le Conseil de Développement. A l'intérieur de chaque catégorie, le classement est opéré selon le montant accordé (ordre décroissant)

Dans la colonne « coût de l'action », l'information communiquée concerne en fait l'ensemble du budget de l'association. Il apparaît intéressant de conserver cette information (total des charges du compte d'exploitation), et de renseigner une seconde colonne correspondant au coût de l'action (qui peut être identique au budget total de l'association si la subvention est donnée pour l'ensemble de l'activité de l'association)

La subvention à la MCL, versée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, pourrait émarquer à deux domaines : le social, et celui des loisirs. Le tableau la classe dans le social, pour respecter le fait qu'elle relève du budget d'action sociale de la CAF (qui subventionne cette action).

Le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et une collectivité territoriale, un regroupement de communes, une entreprise y compris une administration de l'État. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique*

de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Le contrat "enfance et jeunesse" répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil (...)
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

| Nom de l'Association | Siège | Contenu de l'Action | Coût de l'action | Montant accordé |
|---|---------------------|---|------------------|-----------------|
| 1 - Social | | | | |
| MCL | La Roche Posay | Contrat Enfance Jeunesse (Coordinateur, ALSH) | | 70 786 € |
| Croque la Vie | Pleumartin | Aide au démarrage | 14 555 € | 8 000 € |
| 2 - Patrimoine, environnement, citoyenneté | | | | |
| Sauvegarde et Rayonnement des Jours d'Angles | Angles-sur-l'Anglin | valorisation de l'artisanat d'art | 4 200 € | 1 600 € |
| Ass Vals de Gartempe Creuse, Anglin (VGCA) | Vicq sur Gartempe | connaissance et valorisation du patrimoine | 7 960 € | 800 € |
| Taragaïa | St Pierre de Maillé | organisation de l'Ecofestival les 15,16 et 17 mai | 5 700 € | 600 € |
| Patrimoine Culture et Foi des Trois Vallées | La Roche Posay | Réalisation d'un dépliant-programme mensuel | 1 069 € | 200 € |
| 3 - Culture | | | | |
| MCL | La Roche Posay | Artistes amateurs, culture en herbe, investissements | | 8 625 € |
| Ligue de l'Enseignement FOL | Poitiers | « Culture en herbe » spectacles vivants aux écoles élémentaires du territoire | 14 150 € | 5 000 € |
| Ecole de Musique Intercommunale (EMIG) | Montmorillon | Enseignement de la musique et chants aux enfants du territoire | 111 500 € | 3 000 € |
| Les vacances de M Haydn | La Roche Posay | Festival de musique de chambre + école des mélomanes | 166 462 € | 2 000 € |
| Comité des Fêtes | Angles-sur-l'Anglin | Organisation du festival du livre les 14,15 et 16 août | 23 300 € | 1 600 € |
| La Fausse Compagnie | La Roche Posay | Ateliers claquettes, tango, clown... apprentissage et diffusion de spectacles | 111 009 € | 1 250 € |
| Radio Echo des Choucas | Chauvigny | 2 manifestations concerts gratuits à la Bussière les 18 et 19 juillet + exposition photos et marché artisanal | 22 400 € | 800 € |
| Au Fil des Ondes | Vicq sur Gartempe | organisation d'un festival de musique classique, jazz et musiques du monde | 19 830 € | 800 € |
| Théâtre Rochelais Amateurs Confirmés (TRAC) | La Roche Posay | Présenter des spectacles (coût des costumes, décors, la communication, acquisition de matériel audio-visuel) | 5 680 € | 500 € |
| Compagnie Glob Trott | Lésigny sur Creuse | Développer et animer le site animalier théâtralisé et enrichir les spectacles | 9 000 € | 400 € |
| Chœur des 3 Rivières | La Roche Posay | Organisation des Chorilèges à La Roche Posay du 21 au 22 mai 2009 | 2 625 € | 200 € |

| | | | | |
|---|---------------------|---|-------------|-----------------|
| 4 - Sport, loisirs | | | | |
| USEP | Coussay les Bois | 3 rencontres sportifs pour les enfants de l'école primaire | 8 383 € | 4 000 € |
| Solidarité Pleumartinoise (école de tirs) | Pleumartin | Acquisition de 3 carabines | 6 046 € | 2 200 € |
| Tennis Club | La Roche Posay | participation de l'équipe 1 ^{ère} au championnat de France | 12 000 € | 2 100 € |
| Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade de Vienne | Migné Auxances | Manifestation Osez l'Escalade les 13 et 14 juin | 12 000 € | 2 000 € |
| Ass Sportive des Vals de Gartempe et Creuse (foot) | La Roche Posay | Encadrer, entraîner les jeunes à la pratique du football. Engager un éducateur sportif le mercredi durant la période scolaire | 5 035 € | 2 000 € |
| Société des Courses | La Roche Posay | journée à l'hippodrome le 28 juin 2009 | 4 214 € | 1 857 € |
| Chenev'Ailes ULM | Chenevelles | Acquisition d'un tracteur tondeur | 3 990 € | 1 250 € |
| Ass Sportive Pleumartinoise de Rugby Olympique (ASPRO) | Pleumartin | Manifestation « rencontre Cm2-6 ^{ème} » mai 2009 | 17 400 € | 1 200 € |
| 6 - Convivialité, comité fêtes | | | | |
| ADAC | Chenevelles | Faire découvrir des chansons populaires | 3 400 € | 200 € |
| Comité des Fêtes | Vicq sur Gartempe | Développer des activités sur l'aspect traditions rurales (fête des battages) le 26/07/09 | 1 600 € | 200 € |
| 7 – Activité économique. Tourisme | | | | |
| Association Tourisme en Vals de Gartempe | Pleumartin | Multirandonnée et autres manifestations | | 10 000 € |
| Maison de Pays | St Pierre de Maillé | Présentation et vente de produits du terroir | 97 414 € | 4 300 € |
| Mission Locale | Châtelleraut | Points d'informations | | 4 300 € |
| Action Emploi | Vouneuil sur Vienne | Mise en place de permanences sur Pleumartin + collaboration avec le chantier d'insertion | 786 438 € | 1 650 € |
| Comité Départemental du Tourisme de la Vienne | Poitiers | Actions de promotions touristiques | 1 175 900 € | 200 € |
| Fédérations des Acteurs Economiques | La Roche Posay | Animations commerciales en nocturne +aide des commerces en difficulté | 6 231 € | 200 € |

143 718 €

3 Relations avec la Communauté de Communes

Lors de la journée des associations du 18 octobre 2009, nous avons débattu de propositions pour une politique de la communauté de communes en direction des associations, avec en particulier la question des subventions (ou une autre forme d'intervention par mise à disposition de matériel, de locaux, de personnel...).

Toutes les associations n'ont pas vocation à recevoir une subvention de la Cté de communes. Il importe que la Cté de communes énonce une politique en indiquant :

- Les domaines d'activité pour lesquels elle peut apporter un soutien (avec éventuellement une enveloppe financière par domaine), et les objectifs poursuivis dans chacun de ces domaines.
- Les critères d'attribution. En 2009 les activités devaient avoir un intérêt intercommunal. Ce critère est intéressant car il va dans le sens d'un développement de l'intercommunalité, de la reconnaissance d'un territoire dépassant les frontières communales. Il gagnerait cependant à être précisé.

La mise en œuvre de cette politique peut s'effectuer de plusieurs manières :

3.1 Le conventionnement

L'association met en œuvre une action pour la collectivité. La Cté de communes contractualise avec l'association, dans une logique qui s'apparente à la délégation de service public. Une convention est signée entre la collectivité et l'association. L'association s'engage à présenter les comptes selon le plan comptable associatif. Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Le conventionnement offre l'intérêt d'un engagement dans le temps : une convention générale engage sur un projet de plusieurs années, la convention financière restant sur une base annuelle.

Exemple : La convention signée actuellement entre la Cté de communes et la MCL de La Roche-Posay, en particulier pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

3.2 La concertation

La conception d'une action résulte d'une concertation entre une association et la Cté de communes. Le projet et le budget sont étudiés en concertation.

Exemple : le montage de l'épicerie sociale avec l'association « Croque la vie », « la Maison de pays ».

Ce mode d'action est à développer. La concertation pourrait se faire entre la Cté de communes et plusieurs associations du territoire intervenant dans un même domaine. Actuellement, cette concertation est souhaitée dans le domaine culturel.

Il est considéré que cette concertation constitue une étape, pour aller ensuite vers un conventionnement.

La concertation est particulièrement importante lorsqu'une association sollicite une autre collectivité (Conseil Général, Région...) qui définit son engagement en fonction de celui de la Cté de communes.

3.3 Le dossier de demande de subvention

La proposition est présentée par une association qui dépose un dossier de demande de subvention. La décision de subvention est prise en fonction des objectifs énoncés par la Cté de communes (domaine, critères d'attribution). Il peut s'agir

- d'une subvention de fonctionnement, qui concerne alors l'ensemble des actions de l'association,
- d'une subvention d'investissement ou d'équipement pour le matériel, des travaux, le patrimoine,
- d'une subvention pour un projet.

1 - Dans le cas d'une subvention de fonctionnement ou d'investissement, la Cté de communes est fondée à considérer les comptes de l'association en s'intéressant au résultat d'exploitation et à son affectation.

2 - Dans le cas d'un projet porté par l'association, la subvention est justifiée par la présentation d'un projet : descriptif de l'action et budget. La Cté de communes s'intéresse alors à l'équilibre financier du projet, en considérant les dépenses et les produits affectés au projet : mobilisation des ressources de l'association, recettes attendues du projet, subventions...

Un niveau jugé élevé des comptes financiers (dépôt à vue placements) peut justifier une présentation des comptes de capitaux et d'immobilisations.

Remarque :

Le dossier de demande de subvention pour l'année 2009 prévoit (fiche 2) une « description de l'action faisant l'objet de la demande de subvention », et l'association doit fournir un budget prévisionnel et un plan de financement de l'action faisant apparaître le montant de la subvention sollicitée. Il n'y est pas question de distinction entre fonctionnement et investissement, alors qu'il s'est dit dans les débats que la Cté de Communes ne subventionnait pas le fonctionnement. Par ailleurs, dans le tableau récapitulatif des aides financières, c'est le montant total du budget prévisionnel de l'association (donc fonctionnement) qui apparaît, et non celui de l'action.

De fait, la subvention est versée pour l'ensemble de l'activité ou pour une action précise. Il serait préférable de reconnaître ces deux modes d'intervention.

3.4 L'appel à projet

La Communauté de communes fait un appel à projet (avec éventuellement un cahier des charges). Les associations présentent une proposition en réponse à cet appel. La Cté de communes choisit parmi les projets présentés celui qui répond au cahier de charge, dans les conditions financières les plus satisfaisantes.

3.5 L'association para-administrative

De fait on observe qu'une collectivité publique peut gérer une action publique en créant une association « para-administrative ». L'association « Tourisme en Vals de Gartempe » semble en être un exemple.

« Sont à considérer comme para-administratives les associations qui répondent cumulativement aux trois critères suivants :

- sur le plan administratif, les organes dirigeants des associations sont composés en majorité, voire exclusivement, d'élus ou de fonctionnaires ;
- sur le plan matériel, ces associations dépendent pour la quasi-totalité de leurs ressources de subventions ou de concours en nature du secteur public ;
- sur le plan fonctionnel, ces associations exercent généralement des activités ayant le caractère de service public marqué »¹

¹ Source : rapport spécial de la cour des comptes du 26 janvier 2009.
http://www.paperjam.lu/presse/2009/01/2601_CourDesComptes/index.html